

LE PRÉSIDENT

JP/GA/10-22315

Vos réf. : votre communiqué du 28 mai 2010

Monsieur le Président,

Je prends connaissance avec stupéfaction de votre communiqué du 28 mai dernier et tiens à répliquer à un texte qui additionne mensonges et contre-vérités.

Aucun de vos reproches ne retranscrit la réalité de la réunion qui s'est tenue le même jour au ministère de l'Intérieur, la teneur de mes propos et encore moins l'état d'esprit dans lequel cette rencontre avait lieu et s'est déroulée.

Je n'ai ainsi en aucune façon tenu des « *propos honteux démontrant un profond manque de respect pour vos collègues tués en service...* ». Au contraire, je respecte et je soutiens tous les personnels municipaux dans leurs missions de service public ; c'est dans cet esprit que je me suis rendu aux obsèques d'Auréliе FOUQUET, manifestant ainsi ma solidarité avec les policiers municipaux dans l'émotion collective qui nous a étreints.

Lors de la réunion au secrétariat d'Etat aux collectivités locales, j'avais tenu, en ce qui me concerne, par discrétion, à ne pas faire étalage de ma participation à cette cérémonie...

J'ai, par contre, exposé que pour l'AMF, il n'y avait pas une police municipale, mais des polices municipales avec une hétérogénéité de situations en fonction des territoires municipaux :

- s'agissant de l'armement et des moyens logistiques,
- s'agissant des horaires de travail,
- s'agissant des missions confiées par l'autorité municipale responsable : le maire.

Donnant à titre indicatif l'exemple de la ville de Lons-le-Saunier, j'ai précisé que, dans ma ville, les missions confiées à la police municipale consistaient principalement dans la gestion du stationnement et que, dans ma vision que partage totalement le Bureau de l'AMF, les missions de sécurité publique relevaient d'abord des prérogatives de la police ou de la gendarmerie nationales.

Le moment de douleur que traverse actuellement la police municipale, l'engagement syndical et la volonté de défendre certaines revendications sociales, ne sauraient aucunement justifier vos postures qui se traduisent par la déformation, l'invention de propos et le dénigrement, dans l'unique but de soulever l'indignation collective.

.../...

Monsieur Dominique MARTIN
Président du Syndicat National des Policiers
Municipaux CFTC
21 Rue de Mimont
06400 CANNES


Plus généralement, dans les rapports que je peux avoir avec les organisations syndicales, il m'appartient, en tant que président de l'AMF, de rappeler les valeurs qui fondent et soutiennent toute politique communale et que notre association a pour objet de défendre : autonomie, pouvoir de décision, responsabilité politique et financière.

Vous ne trouverez pas trace, dans le fond ou la forme de mes paroles, de position contraire à ces principes qui peuvent, je le conçois, aller à l'encontre de vos revendications. Mais telle est la réalité des rapports sociaux dont la maîtrise semble vous échapper au travers de ce communiqué.

Telle est également la réalité du dialogue social dont une des conditions de réussite est le respect d'autrui, respect que je ne retrouve pas dans votre communiqué caricatural, alors qu'il me semble être partagé par les autres organisations syndicales.

Je souhaite en mon nom et celui de l'AMF que la sérénité regagne vos esprits et que vous sachiez trouver les voies d'un dialogue responsable avec l'ensemble des autres partenaires de ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.


Jacques PELISSARD